

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 3 000 € sur 24 mois : taux débiteur annuel fixe de 1,74 %, soit un **TAEГ fixe de 1,75 %**. Mensualités de **127,28 €** (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). **Montant total dû : 3 054,72 €** (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾ facultative, cotisation de 0,85 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 20,40 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,66 %, non inclus dans le TAEГ du prêt. Conditions en vigueur du 1^{er} mai au 30 juin 2017. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agence Société Générale.

VIRGINIE, AGENT DU SECTEUR PUBLIC, AMÉNAGE LES ESPACES VERTS DE SA VILLE

MAIS AUJOURD'HUI, C'EST SON INTÉRIEUR QU'ELLE AMÉNAGE



Pour Virginie et tous
les agents du secteur public

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽¹⁾

1,75% TAEГ fixe

Hors assurance DIT⁽²⁾ facultative
pour une durée de 6 à 24 mois à partir de 1 500 €
Taux en vigueur du 1^{er} mai au 30 juin 2017



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**



COMME VIRGINIE,
DONNEZ VIE À VOS PROJETS

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽¹⁾

1,75%
TAEg fixe

Hors assurance DIT⁽²⁾ facultative
pour une durée de 6 à 24 mois à partir de 1 500 €
Taux en vigueur du 1^{er} mai au 30 juin 2017

VOUS AUSSI, CHOISISSEZ UN PRÊT ADAPTÉ À VOS BESOINS !

- ◆ **Libre utilisation des fonds** : aucun justificatif de dépense demandé.
- ◆ **Des taux attractifs.**
- ◆ **Choix de la durée de remboursement** de 6 à 24 mois, pour un montant à partir de 1 500 € suivant vos capacités de remboursement. **Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agence Société Générale.**
- ◆ **Un différé d'amortissement⁽³⁾** possible qui vous permet de débiter le remboursement de votre prêt à partir du 4^{ème} mois.
- ◆ **Pas de frais de dossier.**
- ◆ **Assurance de prêt⁽²⁾** à tarif avantageux, pour vous protéger ainsi que vos proches en cas d'événement imprévu.

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale. (2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Tarif standard d'assurance, donné à titre indicatif, pouvant évoluer et hors surprime éventuelle. (3) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 113 803 582,50 €. RCS Paris 326 127 784. Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372)

Société Générale - S.A. au capital de 1 009 641 917,50 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493)



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Contactez-nous du lundi
au samedi de 9h à 18h

0 821 222 500 Service 0,12 €/min
+ prix appel

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE

